



## **Formation 131 :**

**Intitulé de la formation :**

### **Je crée ma micro-entreprise**

**Identifiant interne :**

CPF\_FOR\_JCMME

**Pré-requis :**

Aucun

**Objectif de la formation :**

Les objectifs du parcours d'actions pour créer sa micro-entreprise sont :

- Valider son envie d'entreprendre
- Connaître les critères de choix entre autoentreprise, entreprise individuelle et création de société
- Comprendre la nécessité de réaliser une étude de marché et de tester l'offre quel que soit le statut juridique choisi
- Savoir monter un business plan
- Passer à l'acte de création d'entreprise et réaliser les formalités nécessaires

L'accès au catalogue de formation est ouvert pour 2 mois en illimité. Pendant ces deux mois, le porteur de projet est motivé par un consultant pour se former.

**Contenu de la formation :**

La formation est réalisée en ligne et comprend :

1- 1 parcours de formation comprenant 46 formations en vidéo, faisant chacune l'objet d'un quiz de validation des connaissances et accessibles en e-learning sur la création de son activité. Les parcours sont étudiables pendant 2 mois, 24h/24 et en illimité par le porteur de projet.

- Je développe mon activité sans créer d'entreprise ou deviens autoentrepreneur

Les 46 vidéos de formation traitent des choix alternatifs à la micro-entreprise : portage-salarial, agent commercial, VDI, artiste ; salarié d'une CAE, etc. afin que vous puissiez choisir le statut qui vous convient le mieux.

Les vidéos sont interactives, enregistrées sous forme d'interviews entre un expert et un intervieweur, le plan de la formation, les idées clés et les points importants sont incrustés en texte dans la vidéo.

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

La plateforme de e-learning reconstitue en 2D interactive un centre de formation physique avec 7 salles de formation qui hébergent les formations. Les apprenants se déplacent dans les salles et sont représentés par des avatars qui peuvent échanger entre eux.

2- L'étude d'un livre numérique : « Tout savoir sur la création d'entreprise »

Ce livre répond à 100 questions très pratiques qu'il faut se poser avant de créer, pendant la création et lors du développement de l'entreprise.

3- Un test de validation de fin de formation : 100 questions.

Temps forfaitaire parcours, test final, livre : 56 H

**Durée de la formation : 2 mois**

**Les points forts de la formation :**

Parcours de formation conçu par des experts en entrepreneuriat comprenant 46 formations en vidéo, des PDF pédagogiques, un livre téléchargeable et un test de validation de fin de formation.

La formation « Je crée ma micro-entreprise » est très complète. Les vidéos sont étudiables pendant 2 mois, 24h sur 24 et en illimité par le porteur de projet. Le livre numérique peut être conservé.

**Résultats attendus de la formation :**

A l'issue de la formation, le (la) porteur (porteuse) de projet a acquis les connaissances qui lui manquaient pour créer son activité.

La réalisation du programme de formation est facilitée par le suivi et le contrôle de la réalisation des formations par un consultant Forces.

Un planning précis et individuel est mis en place pour que, dans les deux mois, les objectifs aient été atteints.

**Modalités pédagogiques :**

1 parcours de formation accessibles pendant 2 mois avec test de validation des connaissances en fin de parcours.

Livre numérique sur la création d'entreprise.

Formation en ligne ouverte 24h/24.

**Handicap :**

Formation en ligne 24h/24.

**Prix :**

320 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**WWW.FORCES-LMS.COM**

**Email : commercial@forces.fr**